

Lot IVN 68 A Ankaditapaka – Ankadifotsy – B.P. 8224 – Antananarivo 101 Tél.: 22.224-88 / 22.256-27 Email : etudes.carriere@iscam.mg

Antananarivo, le

N/Ref: 003/22.23/STAGE_SE/DE

Expéditeur: Direction des Etudes ISCAM

LETTRE D'INTRODUCTION

Nous, soussignée, la Direction des Etudes de l'Institut Supérieur de la Communication, des Affaires et du Management (ISCAM), attestons que :

Mlle/Mme/Mr
Niveau :
Option :
Matricule :
est un(e) élève régulièrement inscrit(e) à l'ISCAM pour cette année scolaire 2022-2023 et
qu'il(elle) est à la recherche d'une entreprise d'accueil pour son stage dont le calendrier, les
objectifs et la fiche d'acceptation de stage sont mentionnés en annexe.
En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

La Direction des Etudes



Lot IVN 68 A Ankaditapaka – Ankadifotsy – B.P. 8224 – Antananarivo 101 Tél.: 22.224-88 / 22.256-27 Email: etudes.carriere@iscam.mg

CALENDRIER, OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DU STAGE

	Objectifs du stage	Caractéristiques du stage				Année Académique 2022-2023		
Niveau		Encadrement	Diplôme préparé	Présentation orale	Durée	Début de stage	Fin de stage	Date limite de dépôt
1ère Année de Licence	Découverte de l'Entreprise	Sans encadrement pédagogique	-	Non	4 semaines	24-avr- 23	19- mai-23	02-juin- 23
2ème Année de Licence	Etudes de diagnostic	Sans encadrement pédagogique	-	Non	6 semaines	30- janv-23	10- mars- 23	24-mars- 23
3ème Année de Licence	Conception de Solutions	Avec encadrement pédagogique	Licence	Oui	8 semaines	20- févr-23	14-avr- 23	28-avr- 23



Lot IVN 68 A Ankaditapaka – Ankadifotsy – B.P. 8224 – Antananarivo 101 Tél.: 22.224-88 / 22.256-27 Email: etudes.carriere@iscam.mg

FICHE D'ACCEPTATION DE STAGE

Nous, soussignés					
Nom de la Société :					
Adresse :					
Tel : email :					
Acceptons l'accueil en stage de :					
L'ELEVE	Niveau e Année d'études	Option	Durée de stage		
Nom et prénom:					
Téléphone:					
Email:					
Thème :					
(Obligatoire pour la L3)					
Fait à		Le,			
Signature et Ca	achet				
Nom du Responsable de l'Entreprise :	ſ	Nom de l'encadreur	professionnel:		
Fonction :		Fonction :			
		Email :			
	,	Гél :			



Lot IVN 68 A Ankaditapaka – Ankadifotsy – B.P. 8224 – Antananarivo 101

Tél.: 22.224-88 / 22.256-27 Email: etudes.carriere@iscam.mg

CONVENTION DE STAGE

RTICLE 1: La presente convention definit les rapports, ENTRE
'Entreprise d'accuei
eprésentée pa
o'une part ;
'Institut Supérieur de la Communication, des Affaires et du Management, représenté par Mirah RAMIANDRASOA, Le Directeur des Etudes de l'ISCAM D'autre part
Ees rapports sont relatifs au stage de formation professionnelle que doit effectuer au sein de Entreprise : l'élève :
de l'option :
niveau :
RTICLE 2 : Cette période de stage a pour objectif essentiel d'apporter une connaissance plus pprofondie de l'Entreprise et un complément à l'enseignement dispensé à l'Institut. Ce stage e peut être considéré comme un emploi temporaire.
ARTICLE 3 : Le thème du stage de l'étudiant doit faire l'objet d'un commun accord entre Institut et l'Entreprise d'accueil.
urant la période prévue à cet effet dans le calendrier scolaire. Le stage se déroulera du au

ARTICLE 6 : Le travail de l'étudiant stagiaire fera l'objet d'un suivi de la part d'un membre de l'équipe pédagogique de l'Institut et d'un Responsable de l'Entreprise d'accueil (Encadreur pédagogique et

Encadreur professionnel). Le stagiaire aura besoin d'une demi-journée par semaine pour rédiger son

ARTICLE 5 : Le stagiaire est tenu de contacter une assurance en son nom personnel, couvrant la

responsabilité civile et les accidents pouvant survenir durant le stage.

rapport de stage



ARTICLE 7: Durant son stage, l'étudiant sera soumis à la discipline de l'Entreprise d'accueil, notamment en ce qui concerne les visites médicales, le règlement intérieur et les horaires de travail. En cas de manquement à la discipline, les responsables de l'entreprise se réservent le droit de mettre fin au stage de l'étudiant fautif.

ARTICLE 8 : L'attribution d'une indemnité de stage est laissée à l'appréciation de l'entreprise.

ARTICLE 9: Au cours du stage et à la fin de celui-ci, le Chef d'Entreprise d'accueil portera sur un document officiel fourni par l'ISCAM les appréciations sur le stagiaire sur la base de critères préalablement définis. A la fin du stage, l'étudiant doit fournir un exemplaire de son rapport de stage aux Responsables de l'Entreprise d'accueil.

ARTICLE 10 : La présente convention doit être visée par l'étudiant qui s'engage à respecter les conditions le concernant.

Le Directeur de l'Entreprise		
- Fait à Le Directeur des Etudes	le	•••
- Fait à Le Stagiaire	le	•••

- Fait à le le